

VILLE D'HERIN

59195

Tel. 03.27.20.06.06

Fax 03.27.20.06.07

Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 Octobre 2017
--

L'an deux mil dix-sept, le 10 Octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 03 Octobre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en la Salle Mario Aprile à l'Espace Communal, Associatif et Musical Alphonse Delpointe, sous la présidence de **Monsieur Jean-Paul COMYN, Maire.**

Etaient présents : COMYN Jean-Paul - MORTREUX Jean-Marc - HOUREZ Dominique - BAJEART Christine - SAUVAGE Joël - KERN Claudine - BOITTIAUX Daniel - SCHERER Murielle - DEGROS Bernard - MANN Ginette - LASSELIN Marie-Jeanne - SANS Patrick - MASSE Maryse - NICODEME Hervé - FLOUQUET Jacqueline - EPITALON Philippe - BASSEZ Michel - APRILE Corinne.

Excusés ayant donné procuration :

ZOCCALI Claudine	à	SCHERER Murielle
SCARTOCETTI Franck	à	MORTREUX Jean-Marc
HOUREZ Pauline	à	HOUREZ Dominique
LAMBRECHT Thérèse	à	APRILE Corinne

Absents: OBJOIE Patrick - MONTUELLE Grégoire - LIBRE Dominique - DURAN Jean-Philippe - POTIEZ Régis

Secrétaire de séance : SANS Patrick

🕒 19 h 12 : arrivée de Madame Pauline HOUREZ au point relatif aux nouvelles adhésions du SIDEN-SIAN

ORDRE DU JOUR

FINANCES ET PERSONNEL COMMUNAL

1. REGIME INDEMNITAIRE – TECHNICIEN
2. INDEMNITES ASSURANCES
3. CESSION DE TERRAIN AU PROFIT DE LA COMMUNE
4. CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE MUNICIPALE DE RAISMES
5. AIDE DEPARTEMENTALE VILLAGES ET BOURGS – CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT – TRAVAUX EGLISE
6. RELATIONS AGENTS/ELUS

DIVERS

7. UTILISATION DE LA PLAINE SPORTIVE – CONVENTION ET REGLEMENT
8. SIDEN-SIAN – MODIFICATION STATUTAIRES
9. SIDEN-SIAN – ADHESIONS NOUVELLES

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

INFORMATIONS DU MAIRE

COMMISSIONS MUNICIPALES

QUESTIONS DIVERSES

Il est procédé à l'appel des Conseillers Municipaux.

Monsieur Patrick SANS est nommé Secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal adopte à l'Unanimité les procès-Verbaux des 22 et 30 Juin 2017.

FINANCES ET PERSONNEL COMMUNAL

1. REGIME INDEMNITAIRE – TECHNICIEN

L'Assemblée décide à l'Unanimité d'instituer pour les agents relevant du grade de technicien :

- Une prime de service et de rendement
- Une indemnité spécifique de service

2. INDEMNITES ASSURANCES

L'Assemblée accepte à l'Unanimité la perception des versements indemnitaires versés par les Compagnies d'assurances pour tout sinistre.

3. CESSION DE TERRAIN AU PROFIT DE LA COMMUNE

Par courrier en date du 28 Juin 2017, Monsieur Georges Denys, résidant 65 Ter Henri Maurice à Aubry-du-Hainaut et propriétaire de la parcelle cadastrée section AD 318, d'une contenance de 5 ares et 10 centiares située rue derrière les haies, informe Monsieur le Maire de son souhait de céder celle-ci à la Commune pour l'euro symbolique.

L'Assemblée décide à l'Unanimité:

- D'accepter l'acquisition de ladite parcelle à l'euro Symbolique,
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes démarches administratives, comptables et juridiques nécessaires et à signer tout acte ou convention à intervenir s'y rapportant.

Il est précisé que la rétrocession sera concrétisée par acte rédigé par Maître De Cian, Notaire à Denain, dont les frais seront supportés par la commune.

4. CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE MUNICIPALE DE RAISMES

Le Conseil Municipal autorise à l'Unanimité Monsieur le Maire à signer une convention avec la Ville de Raismes afin d'accueillir les élèves des établissements scolaires de la Ville d'Hérin à la piscine municipale Louise Poncet de Raismes pour l'année scolaire 2017/2018.

5. AIDE DEPARTEMENTALE VILLAGES ET BOURGS – CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT – TRAVAUX EGLISE

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention à intervenir entre la Commune d'Hérin et le Département du Nord dans le cadre de l'attribution d'une subvention pour les travaux de l'église au titre de l'aide départementale aux villages et bourgs.

6. RELATIONS AGENTS/ELUS

L'Assemblée adopte à l'Unanimité la délibération portant sur les relations entre agents et élus.

DIVERS

7. UTILISATION DE LA PLAINE SPORTIVE – CONVENTION ET REGLEMENT

Suite à l'avis favorable de la Commission des sports en date du 25 Septembre 2017, l'assemblée décide à l'Unanimité d'adopter le nouveau règlement ainsi que les modifications apportées à la convention d'utilisation de la Plaine Sportive « Germinal »

8. SIDEN-SIAN – MODIFICATION STATUTAIRES

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'Unanimité sur les modifications apportées aux statuts du SIDEN-SIAN.

9. SIDEN-SIAN – ADHESIONS NOUVELLES

- Arrivée de Madame Pauline HOUREZ à 19 H 12

Présents : 19

Procurations : 3

Votants : 22

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'Unanimité sur les nouvelles adhésions du SIDEN-SIAN.

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

Ont été désignés par décision du Maire :

- Le Groupement SARL ADI à Orchies et la SARL ENERCONCEPT à Fampoux afin d'assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation énergétique de l'école Primaire Barbusse-Michel pour un coût total de 83 700 euro HT,
- Le Bureau Veritas Construction à Villeneuve d'Ascq afin d'assurer la mission de vérification de l'accessibilité, après travaux, aux personnes en situation de handicap, pour les bâtiments (salle des fêtes, école maternelle Joliot Curie, école maternelle Gabriel Péri) pour un montant de 800 euro HT,
- Le Bureau Veritas exploitation à Valenciennes afin d'assurer la mission de vérification ponctuelle des installations et équipement techniques - contrôle de la qualité de l'air des écoles et de la crèche pour un coût de 450 euro HT par bâtiment,
- Le Bureau Veritas exploitation à Valenciennes afin d'assurer la mission de vérification périodique des installations et équipements techniques de la commune pour la période 2017/2020,
- La SARL Patriarca pour la signature d'un avenant n°1 au lot 1 du marché de restructuration de la salle des sports Delaune pour travaux supplémentaires engendrant une plus-value de 1452 euro HT,

- La Société SPIE Communication à Wasquehal afin d'assurer la maintenance des équipements téléphoniques de la Mairie jusqu'au 02/08/2020 maximum et pour un coût annuel de 576.79 euro HT,
- La SA Orange pour la signature d'un avenant n°2 au marché à bon de commande du lot 1 « téléphonie fixe » afin de préciser l'augmentation de l'abonnement mensuel applicable à la ligne analogique et numéris à compter du 21/06/2017,
- La société Kéolis Val-Hainaut à Valenciennes afin d'assurer les transports scolaires, périscolaires, ALSH et autres transports ponctuels de la Ville d'Hérin pour la période 2017 à 2019, pour un montant fixé dans la fourchette annuelle de 20 000 euro HT minimum et 40 000 euro HT maximum,
- La société Majuscule - Debienne SA à St Amand-les-Eaux afin d'assurer les fournitures et petits matériels de bureau pour la période 2017/2020 pour un montant fixé dans la fourchette annuelle de 2 000 euro HT minimum et 8 000 euro HT maximum,
- L'EURL Nath évènements à Landrethun-les-Ardres afin de fournir un spectacle pour deux représentations le vendredi 15 décembre 2017 pour un montant forfaitaire de 2000 euro net.

L'assemblée n'émet aucune observation.

INFORMATIONS DU MAIRE

COMMISSIONS MUNICIPALES

Il est présenté au Conseil Municipal les comptes rendus des commissions suivantes :

- Sports des 15/06 et 25/09/2017,
- CCAS du 10/07/2017,
- Finances et Urbanisme du 22/08/2017,
- Urbanisme du 29/08/2017,
- Fêtes du 11/09/2017,
- Finances du 28/09/2017.

L'assemblée n'émet aucune observation.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 22.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Patrick SANS

Jean-Paul COMYN